



## *Note l'attention de*

Mesdames, Messieurs les Recteurs, Présidents  
d'Universités, Directeurs Généraux des Centres de  
recherche des pays membres du CAMES

**N/Réf. :** 217.2023/CAMES/SG/KP

**Objet :** Lancement de la 46<sup>e</sup> session des CCI - procédure de candidature

Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de vous informer que conformément à la Résolution N° SO-CM/CAMES/2021-018 du Conseil des Ministres, la 46<sup>ème</sup> session des Comités Consultatifs Interafricains (CCI) se tiendra en bimodal. Les travaux des Comités Techniques Spécialisées (CTS) auront lieu en ligne et ceux du Comité Consultatif Général (CCG) en présentiel à des dates qui vous seront communiquées au moment opportun.

Les préinscriptions se dérouleront du 15 décembre 2023 au 15 février 2024 à 23h59 sur la plateforme e-CAMES : [www.cames.online](http://www.cames.online).

A cet effet, veuillez trouver ci-dessous, des recommandations et bonnes pratiques prises depuis la session 2019 afin d'accompagner les candidats de votre institution à s'inscrire sur les listes d'aptitude du CAMES :

- disponibilité en téléchargement du nouveau Guide des CCI 2024-2028, pour les enseignants-chercheurs et chercheurs ainsi que les formulaires de certaines pièces à fournir, sur toutes les plateformes du CAMES, [www.lecames.org](http://www.lecames.org), Facebook, Lundi CAMES, etc...

A titre de rappel, les candidats doivent obligatoirement utiliser les formulaires CAMES et se conformer à la liste des pièces demandées, afin d'éviter tout désagrément ;

- création ou consolidation des Commissions ou Comités institutionnel(le)s d'évaluation des dossiers d'inscription sur les listes d'aptitude CCI, conformément à la note d'orientation à l'attention des Responsables des Institutions d'Enseignement Supérieur et de Recherche de l'espace CAMES du 31 juillet 2018 ;
- transmission par tous les candidats, à la Commission institutionnelle CCI de l'université/institut/centre de recherche, du dossier physique, conformément aux prescriptions figurant sur le Guide des enseignants-chercheurs et chercheurs pour vérification de la conformité des pièces ;
- préinscription en ligne obligatoire pour tous les candidats : cette préinscription se fait avec le même dossier physique, numérisé sous forme de fichiers au format PDF (e-dossier). Une attention particulière de la part des candidats doit être accordée lors de la préinscription.

.../

Les renseignements inscrits doivent être corrects et précis afin d'éviter les erreurs sur les attestations d'inscription et de non inscription qui seront générées automatiquement à partir de la plateforme ;

- création de deux (2) adresses mails pour toute assistance technique ou relative aux procédures :
  - o [assistance\\_technique@cames.online](mailto:assistance_technique@cames.online)
  - o [assistance\\_procedure@cames.online](mailto:assistance_procedure@cames.online)

Le traitement des dossiers par les rapporteurs et les membres des CTS se fera exclusivement en numérique.

La date limite de dépôt des dossiers physiques à la Commission institutionnelle locale de traitement des dossiers est déterminée par votre institution, selon une planification préalable.

Pour préserver la démarche qualité dans le traitement des dossiers, dont le nombre augmente annuellement, tout dossier incomplet en ligne ou n'ayant pas respecté strictement la procédure sus évoquée, sera déclaré irrecevable.

Dans ce contexte, le Secrétariat Général du CAMES recommande de veiller scrupuleusement au respect du chronogramme du processus d'évaluation ci-joint, notamment **la transmission de la liste des dossiers conformes**, comportant la date, la signature et le cachet du Recteur, Président d'université, Directeur/Délégué général de centre de recherche au CAMES, **entre le 16 février et le 1er mars 2024.**

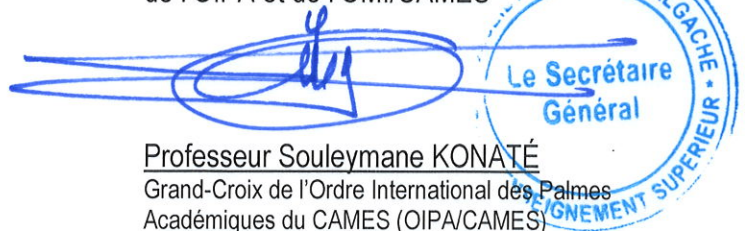
Cette liste, générée automatiquement après la validation de la conformité des dossiers, peut être envoyée par mail, à l'adresse ci-après : [cci@cames.online](mailto:cci@cames.online).

Enfin, conformément à la décision du CCG, lors de la 27<sup>ème</sup> session des Comités Consultatifs interafricains tenue à Niamey en 2005, aucun complément de dossier ne sera reçu, au-delà du 15 février 2024.

En outre, j'attire votre attention que seule l'attestation d'inscription ou de non inscription sur les listes d'aptitude délivrée par le CAMES est de rigueur. Tout autre document attestant l'inscription ou la non inscription entraîne une irrecevabilité de la candidature.

Veillez agréer, Mesdames et Messieurs, l'assurance de ma parfaite considération.

Le Secrétaire Général, Grand Chancelier  
de l'OIPA et de l'OMI/CAMES



The image shows a blue ink signature of Souleymane KONATÉ over a circular official stamp. The stamp contains the text 'AFRICAIN et MALGACHE' at the top, 'Le Secrétaire Général' in the center, and 'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR' at the bottom.

Professeur Souleymane KONATÉ  
Grand-Croix de l'Ordre International des Palmes  
Académiques du CAMES (OIPA/CAMES)